



LES ÉCHOS DE LANDÉBIA

Bulletin municipal n ° 18

Mars – Juin 2024



Coordonnées de la mairie

4, rue de la Poste - 22130 LANDÉBIA

Tél : 02.96.84.48.31

E-mail : mairie-landebia@orange.fr

Rencontre avec Mr le Maire sur RDV

Horaires de la mairie & de l'Agence Postale communale

Lundi, mardi, jeudi : 14 h - 17 h 30

Mercredi : 13 h 30 - 15 h 30

Vendredi : 14 h - 17 h

Heure de levée du courrier : 9 h

Sommaire

- *Conseils municipaux*
- *État Civil / Urbanisme*
- *Informations communales*
- *La vie dans la commune*
- *Agenda*

Retrouvez toutes les informations de la commune sur nos différents supports :



<https://landebia.fr>



La commune de Landébia présente sur l'application



<https://fr-fr.facebook.com/people/Commune-de-Landebia/100068322141688/>

Ce bulletin municipal est disponible en version couleur sur le site de la mairie.

Conseil municipal

Séance du 5 avril 2024 à 20h00 à la mairie

PRESENTS : DURAND P., OLIVIER L., LAGRENE C., DELAMOTTE M., CARO P., DURAND A., RIOU K., DANIEL C.

SECRETAIRE : RIOU K.

CREATION BUDGET LOTISSEMENT LES POMMIERS 2

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- DECIDE la création du budget annexe relatif à la création d'un lotissement communal et dénommé « Budget annexe LOTISSEMENT LES POMMIERS 2 », nomenclature M57, appliquant la comptabilité de stocks.

Toutes les recettes et dépenses relatives à ce service seront inscrites au budget 2024 de ce budget annexe.

- DECIDE de lancer les démarches nécessaires à l'immatriculation de ce budget auprès de l'INSEE et du Service des Impôts des Entreprises.
- DECIDE d'opter pour le régime de la TVA conformément à l'instruction M57, avec un système de déclaration trimestrielle.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le trésorier.

LOTISSEMENT LES POMMIERS 2 - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024

Monsieur le Maire soumet au conseil Municipal le projet du Budget Primitif du Lotissement les Pommiers 2. Après délibération, le Conseil Municipal approuve le budget tel qu'il se présente à l'unanimité.

Recettes de fonctionnement 96 080,10 €

Dépenses de fonctionnement 96 080,10 €

Il s'équilibre en dépenses et recettes d'investissement à 96 080,10 €.

APPROBATION COMPTE DE GESTION 2023

Budget Communal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2023 a été réalisée par le receveur municipal et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la Commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du receveur, le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Budget Communal

Les membres du Conseil Municipal de LANDEBIA, délibérant sur l'approbation du Compte Administratif 2023 présenté par Patrick DURAND, Maire, qui s'est retiré au moment du vote :

- Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2023 et le détail des opérations exécutées au cours de cet exercice, ainsi que les pièces justificatives,
- Considérant la régularité des opérations,
- Considérant l'approbation du compte de gestion du receveur en date du 05/04/2024,
- Déclarant que le Compte Administratif n'appelle aucune observation,

Arrêtent comme suit les opérations de l'année 2023 :

	Fonctionnement	Investissement
Excédent antérieur	10 000,00 €	44 044,37 €
Recettes	388 364,06 €	58 657,96 €

Dépenses	357 245,10 €	67 903,48 €
Résultat à reporter	41 118,96 €	34 798,85 €
Restes à réaliser		48 893,31 €
Dépenses		
Recettes		7 727,50 €
Résultat total		- 6 366,96 €

AFFECTATION DU RESULTAT 2023

Budget Communal

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat, constatant l'excédent de fonctionnement et l'excédent d'investissement, le conseil municipal décide d'affecter les résultats comme suit dans le budget primitif 2024 :

Article R 1068 (investissement) :	31 118,96 €
Report en fonctionnement R 002 :	10 000,00 €
Report en investissement R 001 :	34 798,85 €

VOTE DES TAUX 2024

Le Maire rappelle que la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales est effective pour tous les contribuables depuis 2023.

Depuis cette réforme, les communes bénéficient chaque année du transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Le produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires continue à être perçu par les communes. Elles ont retrouvé leur pouvoir de fixation du taux pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires en 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales suivantes, pour l'année 2024 :

- Taxe sur le foncier bâti : 37,62 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 66,32 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 13,29 %

BUDGET PRIMITIF 2024

Budget Communal

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, le budget primitif de l'année 2024 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	396 334,28 €	192 361,48 €
Recettes	396 334,28 €	192 361,48 €

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** le budget primitif de la commune pour l'année 2024.

PRIME POUVOIR ACHAT

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que :

- L'organe délibérant d'une collectivité ou d'un établissement public peut instituer une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire au bénéfice des agents publics de la fonction publique territoriale.
- L'organe délibérant détermine le montant de la prime, dans la limite du plafond réglementaire prévu pour chaque niveau de rémunération.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante :

- D'instituer la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle au sein de la commune.

- De fixer le montant de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour un temps complet à 300 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'instaurer la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle dans les conditions prévues ci-dessus.
- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder au paiement de cette indemnité

TARIFS SALLE DES FETES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de fixer comme suit les tarifs de location des salles, à compter du 15 avril 2024 :

Locataire	Location	Obsèques ou apéritif	Tarif Jour	Tarif WE
Habitant de Landébia	Grande Salle		110,00 €	160,00 €
	Grande Salle + Cuisine	40,00 €	140,00 €	205,00 €
	Petite salle	-	50,00 €	50,00 €
	Petite Salle + Cuisine	-	80,00 €	80,00 €
Association Communale	Grande Salle	-	-	-
	Grande Salle + Cuisine	40,00 €	40,00 €	-
	Petite salle	-	-	-
	Petite salle + cuisine	-	40,00 €	40,00 €
Hors commune (particulier ou association)	Grande Salle	-	160,00 €	235,00 €
	Grande Salle + Cuisine	60,00 €	210,00 €	310,00 €
	Petite salle	-	60,00 €	60,00 €
	Petite salle + cuisine	-	100,00 €	100,00 €

Caution demandée : 400 €

A noter qu'il ne sera pas possible de louer en même temps la petite et la grande salle car il y a des parties communes. Le Maire expose que **la priorité de location est donnée à la grande salle**. Les personnes qui souhaitent louer la petite salle seront informées lors de la réservation que la location pourra être remise en cause jusqu'à 15 jours avant la date de la festivité, en cas de location de la grande salle.

- Décide que les réservations déjà effectives à la date du 15/04/2024 se verront appliquer les anciens tarifs.
- Décide de facturer la consommation à chaque location au prix de 0,237 € / Kw.
- Fixe également les tarifs suivants :

Autre	Tarif	
Location sono	50,00 € par location	Caution : 1 500 €
Location vidéoprojecteur	30,00 € par location	Caution : 1 500 €
Location couverts	0,60 € par couvert	
Remplacement casse ou perte vaisselle et matériel	prix d'achat + frais (livraison, traitement)	

Conditions particulières

Présentation d'une attestation de garantie Responsabilité Civile à la réservation.

- Valide le règlement + convention actualisés de location des salles.

LOCATION BUREAU EN MAIRIE

Le Maire expose qu'un bureau inoccupé de la mairie pourrait être mis à disposition de professionnels (auto-entrepreneurs, médecins, agence d'intérim, ...) pour un tarif de 5 € la ½ journée, de 13h30 à 17h00, les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide la location du bureau vacant de la mairie,
- Décide d'appliquer un tarif de 5 € la ½ journée, de 13h30 à 17h00, les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

DINAN AGGLOMERATION – RAPPORT CRC – GESTION DU TRAIT DE COTE

La Chambre Régionale des Comptes (CRC) de Bretagne a procédé à l'examen des comptes et de la gestion de Dinan Agglomération à compter de 2017, dans le cadre du programme 2023 de ladite Chambre et d'une enquête menée conjointement par la Cour des Comptes et plusieurs Chambres Régionales, relative à la gestion du trait de côte.

Suite au débat intervenu lors du Conseil Communautaire en date du 19 février 2024, organisé suite à la communication et à la présentation du rapport d'observations définitives de la CRC, cette dernière a transmis ledit rapport à chaque maire des communes membres de l'Etablissement qui est chargé de le présenter au plus proche conseil municipal, ce rapport devant donner lieu à débat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Prend acte** de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale de Bretagne portant sur la gestion du trait de côte par Dinan Agglomération.

CARTE SCOLAIRE 2024

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-19,

Considérant la forte mobilisation contre la carte scolaire 2024,

Considérant la possibilité pour le Conseil municipal d'émettre des vœux sur les affaires présentant un intérêt local,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de :

- **CONTESTER** le projet de carte scolaire 2024 annonçant le retrait de 45 classes par la Direction Académique de Saint-Brieuc,
- **APPORTER** son soutien au collectif 45 classes,
- **DEMANDER** l'annulation des 45 fermetures de classes et l'obtention des ouvertures nécessaires dans les écoles publiques des Côtes d'Armor.
- **PRÉCISER** que la présente délibération sera transmise au Directeur Académique, au Préfet, aux Députés et Sénateurs des Côtes d'Armor.

Conseil municipal

Séance du 7 juin 2024 à 20h30 à la mairie

PRESENTS : DURAND P., OLIVIER L., DELAMOTTE M., CARO P., DURAND A., DANIEL C.

ABSENTS EXCUSES : LAGRENE C., RIOU K.

SECRETAIRE : DELAMOTTE M.

ARMOIRE BOULISTES

Le Maire présente le devis reçu de Manutan Collectivités concernant l'achat d'une armoire pour la salle des associations, pour un montant HT de 344,58 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le devis présenté.

CESSION DELAISSE VOIRIE

Considérant que Mr et Mme GRALL Jean -Luc ont saisi la Commune en vue d'acquérir un délaissé de voirie d'une superficie d'environ 88,35 m², situé en bordure de leur propriété cadastrée section A n°229,

Considérant que ledit délaissé de voirie appartient au domaine public de la Commune et que sa cession doit être précédée d'une procédure de déclassement,

Considérant que la procédure de déclassement d'un délaissé communal est dispensée d'enquête publique préalable dès lors que le déclassement envisagé n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie,

Considérant que les droits d'accès des riverains ne sont pas remis en cause et que le délaissé de voirie n'est pas affecté à la circulation générale, il peut être procédé à son déclassement sans enquête publique préalable conformément aux dispositions de l'article L.141-3 du code de la voirie routière,

Considérant que le déclassement ne résulte pas d'un changement de tracé de la voie publique ou de l'ouverture d'une voie nouvelle, il n'est pas nécessaire de purger le droit de priorité des propriétaires riverains,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de :

Article 1 :

Constater la désaffectation du délaissé de voirie ci-dessus désigné, d'une contenance d'environ 88,35 m².

Article 2 :

Constater le déclassement du domaine public dudit délaissé pour qu'il relève du domaine privé communal sans enquête publique préalable, conformément aux dispositions de l'article L. 141-3 du code de la voirie routière.

Article 3 :

Autoriser la cession de l'emprise au profit de Mr et Mme GRALL Jean-Luc, propriétaires riverains dudit délaissé, au prix de 5 € le m².

Article 4 :

Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre toute démarche en vue de cet acte et à signer l'acte authentique correspondant ainsi que tous documents y afférents.

Article 5 :

Décider que les frais de notaire seront à parts égales entre l'acquéreur et le vendeur.

INDEMNITE POUR LE GARDIENNAGE DE L'EGLISE

Le Maire rappelle que les communes ont la possibilité d'allouer une indemnité aux personnes assurant le gardiennage des églises communales. Cette indemnité est représentative des frais que les intéressés exposent pour s'acquitter de la tâche qui leur est confiée. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à 6 voix pour, de fixer pour l'année 2024 l'indemnité de gardiennage des églises communales à 200 € pour le gardien qui réside dans la commune.

CONVENTIONS BIPARTITE : DINAN AGGLOMERATION / COMMUNE DE LANDEBIA -

Réalisation de travaux de restauration de la zone humide sur deux parcelles communales (située en aval du lavoir)

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que Dinan Agglomération porte la compétence « Gestion des milieux aquatiques et protection des inondations » depuis le 1^{er} janvier 2018. La collectivité assure la maîtrise d'ouvrage « Milieux aquatiques » du contrat territorial de l'Arguenon.

La collectivité se propose de réaliser des travaux de restauration de zone humide sur la commune de LANDEBIA. L'opération consiste à effacer l'étang présent actuellement (parcelle A n° 244) en utilisant la terre mise sur la parcelle mitoyenne (parcelle A n° 243) lors de la création dudit étang. En lieu et place, une mare sera créée et les écoulements venant de l'amont du site (peupleraie) seront redirigés vers le cours d'eau actuel.

Monsieur le Maire présente donc la convention dont l'objet est de préciser les conditions de réalisation des travaux et de formaliser les engagements souscrits en contrepartie par les deux parties. Jointe à la convention est également présenté la fiche projet dont l'objet est de préciser plus en détail les travaux envisagés ainsi que leur localisation précise. La convention, qui prend effet à la date de signature, est conclue pour une durée de 5 ans, renouvelable à compter de la date de signature. Elle sera résiliée de plein droit dès lors que l'un des engagements ne sera pas respecté et après un rappel sous forme de lettre avec accusé réception restée sans réponse dans un délai d'un mois.

Après avoir intégralement pris connaissance des conventions et après délibération, le conseil municipal n'émet aucune observation et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous documents relatifs à ce dossier.

DEMANDE DE SUBVENTION

Le Maire présente une demande de subvention de 0,35 € par habitant, reçue de l'ADS Mené Rance qui intervient sur la commune auprès des personnes âgées, en situation de handicap ou de difficultés sociales., soit 159,60 € pour notre commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide une subvention de 159,60 € à l'ADS Mené Rance.

KIT CLASS' ÉCHECS

Le Maire expose au Conseil Municipal que l'école de LANDEBIA a acquis un kit Class'Echecs pour un montant de 87,20 € et demande si la Commune peut prendre en charge ce coût. Considérant que l'introduction du jeu d'échecs à l'école apporte de nombreux bienfaits aux élèves, développement de la logique, stratégie, rigueur et capacité d'abstraction, tout en facilitant l'apprentissage de la citoyenneté par le respect des règles et d'autrui), le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de rembourser l'achat du kit Class'Echecs à l'école de LANDEBIA.

ACHAT MACHINE A LAVER MAIRIE

Le Maire expose que la commune doit prendre en charge le nettoyage des tenues de travail des agents du service technique et propose l'acquisition d'une machine à laver. Il présente le devis établi par Gilles BRIEND de PLEVEN, pour un montant TTC de 599,99 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le devis présenté.

INSTAURATION DES TRAVAUX EN REGIE – TAUX MOYEN HORAIRE

Les travaux réalisés en régie sont les travaux effectués par du personnel rémunéré directement par la collectivité qui met en œuvre des moyens en matériel et outillage acquis ou loués par elle, ainsi que des fournitures qu'elle a achetées pour la réalisation d'une immobilisation lui appartenant. Il est donc nécessaire de mettre en place les travaux en régie au sein de la Commune.

Sur le plan comptable, les dépenses relatives aux travaux en régie s'imputent, dans un premier temps, à la section de fonctionnement, aux articles correspondant aux natures de dépenses. Les dépenses de main-d'œuvre, de petit outillage et autres, initialement inscrites en section de fonctionnement, peuvent être transférées en fin d'exercice, au moyen d'une écriture globale annuelle aux chapitres intéressés de la section d'investissement pour immobiliser les biens ainsi réalisés.

En effet, les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable de la comptabilité publique rappellent que « l'intégration des travaux faits en régie aux comptes 21 et 23 par écriture d'ordre budgétaire doit être justifiée par un état signé de l'ordonnateur, développant le montant des dépenses. Pour les dépenses de main d'œuvre, il est fait un décompte des heures de travail précisant les tarifs horaires retenus selon la catégorie de personnel (le calcul réalisé pour déterminer le taux horaire à appliquer est basé sur le salaire brut de l'agent communal et les charges patronales divisés par les heures travaillées sur un mois).

Il est proposé au Conseil Municipal de retenir ce barème horaire pour la valorisation des heures des agents communaux dans le cadre des travaux réalisés en régie : Agents de catégorie C - Adjoint Technique Territorial – Coût horaire moyen : 18,27 €

Pour conclure, il est précisé que cette pratique permettra à la Commune de valoriser son patrimoine et de récupérer la TVA payée sur les fournitures par le biais du FCTVA (hors frais de personnel et hors frais d'entretien et de réparation).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'appliquer les tarifs horaires suivants pour valoriser les heures de travail du personnel communal dans le cadre des travaux en régie à partir du 05 juillet 2024 :
- Agents de catégorie C - Adjoint Technique Territorial – Coût horaire moyen : 18,27 €
- d'autoriser le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

État civil

Nous publions ci-dessous les actes d'état civil recensés depuis la parution du dernier bulletin après accord des intéressés ou de leur famille.



Naissance :

Le 22 mars est né à SAINT BRIEUC, Mathéo LEMAIRE DELAMOTTE, fils d'Alexandre LEMAIRE et Mélanie DELAMOTTE, domiciliés 9 Rue Denise Favrel.

Nous adressons tous nos vœux de bonheur aux heureux parents.



Décès :

Le 20 avril est décédé à SAINT MALO, Arsène HERVÉ, domicilié 5 Rue du Haut Village.

Le 19 juin est décédé à DINAN, François ROUXEL, domicilié 508 La Croix au Berger.

Nous adressons nos plus sincères condoléances aux familles.

Urbanisme

Demandes de déclarations de travaux et permis de construire

➤ PC 0002	Extension maison + démolition carport	778 Les Bois
➤ PA 0001	Lotissement communal	Rue des Pommiers
➤ DP 0006	Modification garage	426 La Gripaillère
➤ DP 0007	Panneaux photovoltaïques	3 Place des Ajoncs

Informations communales



Mercredi 8 mai : Cérémonie de commémoration de la Victoire du 8 Mai 1945

En ce 8 mai, recueillement au Monument aux Morts pour célébrer le 79^{ème} anniversaire de la Victoire remportée par les armées françaises et alliées en 1945.

Une minute de silence, l'appel aux Morts, la Marseillaise et le dépôt de gerbe ont permis de se recueillir avec une pensée pour tous les conflits actuels dans le monde.

Nous saluons la présence des 3 porte-drapeaux, qui assurent la continuité de nos Anciens.

Message de Mr Lecornu, ministre des Armées et de Mme Mirallès, secrétaire d'État, chargée des Anciens Combattants et de la Mémoire :

« De la guerre du 8 mai 1945, nous avons conservé une mémoire. Celle-ci s'est nourrie de l'histoire des combats de la France Libre et de la Résistance comme de celle de la déportation et de la collaboration. Cette mémoire est notre héritage autant qu'une leçon. Depuis 79 ans, nous ne l'avons pas oubliée. »



Samedi 8 Juin : Cérémonie de citoyenneté



Mr le Maire a organisé une cérémonie de citoyenneté pour les jeunes de la commune qui vont voter pour la 1^{ère} fois lors des élections européennes de ce dimanche.

Cérémonie au cours de laquelle Mr Le Maire a remis à chacun officiellement et individuellement le livret de citoyenneté et leur 1^{ère} carte d'électeur.

Lors de son discours, il a évoqué la démocratie, la citoyenneté, les valeurs de la République mais aussi l'avenir de la jeunesse et le rôle qu'elle tiendra dans la société de demain.



27 mai : Réunion publique à Pléven sur la Commune Nouvelle

Et l'impact sur les écoles

Messieurs les maires Christian Guilbert, Maire de Pléven et Maxime Leborgne, Maire de Pluduno ont organisé une réunion publique concernant le fonctionnement des écoles dans le cadre d'une faisabilité d'une Commune Nouvelle entre ces 2 communes.

Etaient présents des habitants, élus, représentants des écoles, du SIRP, des APE des 3 communes, parents et enseignants s'interrogeant sur l'avenir des écoles.

Actuellement, les écoles primaires communales de Pléven (45 enfants) et Landébia (40 enfants) sont gérées par le SIRP (Syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) créé le 01/02/2016. A Pluduno, l'école primaire communale (160 enfants) et l'école privée Sainte Jeanne d'arc (65 élèves).

Pour Landébia, la seule modification majeure sera le changement d'interlocuteur dans les statuts du SIRP : la commune nouvelle (Pléven/Pluduno) remplacera la commune de Pléven. Les administrateurs ne changeront pas jusqu'aux prochaines élections municipales (juin 2016).

Voici quelques thèmes abordés :

La carte scolaire ne devrait pas évoluer sauf au cas par cas. L'esprit général de cette fusion ne doit pas créer l'angoisse de fermeture d'école ni de classes a été rappelé à plusieurs reprises par les intervenants. Stéphanie MACÉ, directrice de l'école de Landébia, a fait remonter sa crainte de la fermeture de l'école de Pléven si baisse des effectifs à Pléven et que tous les élèves soient regroupés de fait sur l'école de Pluduno pour raison économique. Christian Guilbert et Maxime Leborgne l'ont rassurée en insistant sur le fait qu'il n'y aura pas de fermeture d'école, la vie dans les communes rurales étant trop liée aux écoles. La fermeture de classe est quant à elle décidée par l'inspection académique.

Des groupes de travail composés d'élus des 2 communes et membres du SIRP se réunissent 1 fois par mois dans le cadre de la fusion afin d'établir une charte de référence claire et définie avant le choix définitif de fusion (objectif : fin août) concernant tous les aspects de la vie scolaire : gestion, budget, APE, transport, cantine, garderie, périscolaire, ATSEM ...etc.

Nous suivrons les prochaines avancées des groupes de travail et des commissions scolaires.

Départ à l'école de Pléven



Marie Courage, enseignante des CE, quitte notre école en cette fin d'année scolaire.

Après 7 années passées auprès de nos enfants et de Yuan, Marie part pour de nouveaux horizons sans pour autant quitter l'enseignement.

Nous la remercions chaleureusement pour toutes ces années et lui souhaitons de belles nouvelles aventures dans ses projets.



Recherche d'un service civique pour l'année scolaire 2024-2025

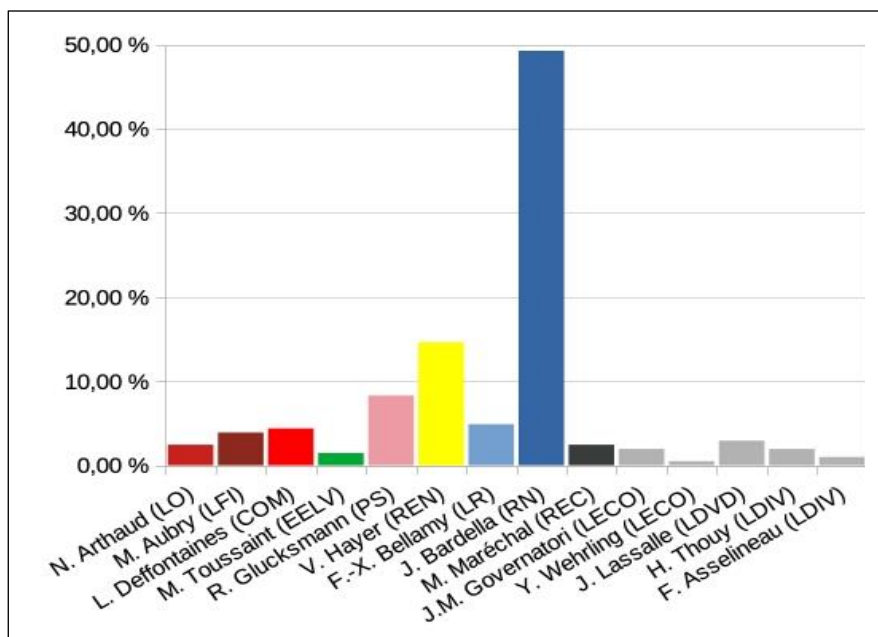
L'école primaire de Pleven recherche aussi une personne pour l'année scolaire 2024-25 en contrat civique.

La personne doit avoir entre 18 et 25 ans et elle sera présente à l'école tous les jours sur les heures de classe pour de l'aide pédagogique (8h45-12h15/ 13h45-16h15). La rémunération est de 600€/mois. Les mercredis, week-ends et vacances scolaires n'étant pas travaillés, vous avez la possibilité de trouver un complément financier (centre de loisirs notamment si travailler avec les enfants fait partie de votre projet professionnel).

Si vous êtes intéressé(e) ou pensez à une personne, n'hésitez pas à contacter le directeur de l'école Yvan Piguel par mail ecole.0221642r@ac-rennes.fr.

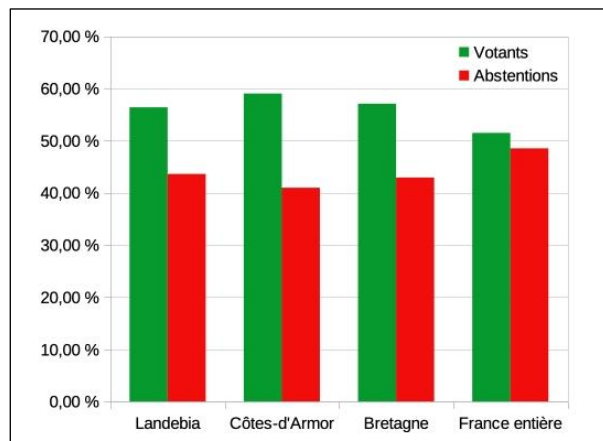


Les élections européennes et législatives



Élections Européennes

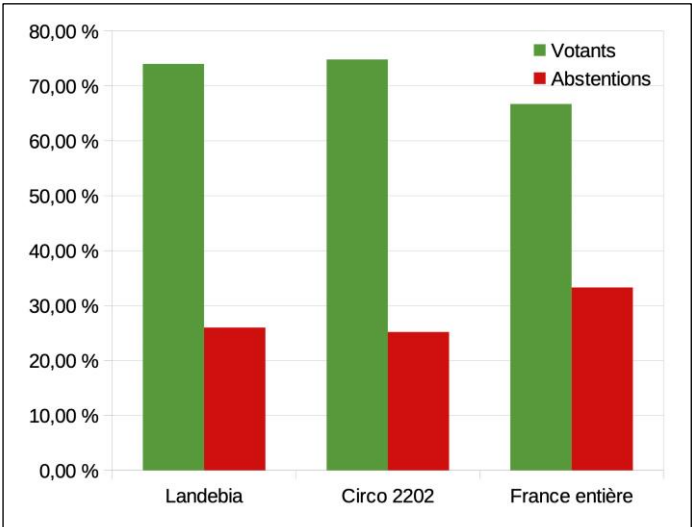
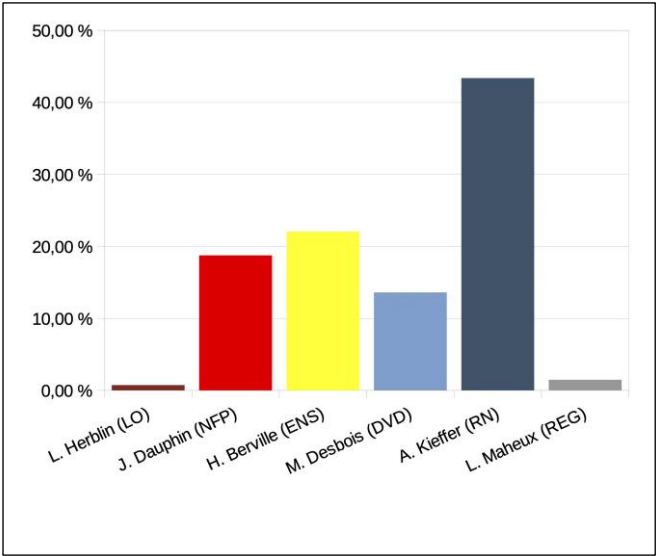
Du 9 juin 2024



Les élections législatives

1^{er} tour

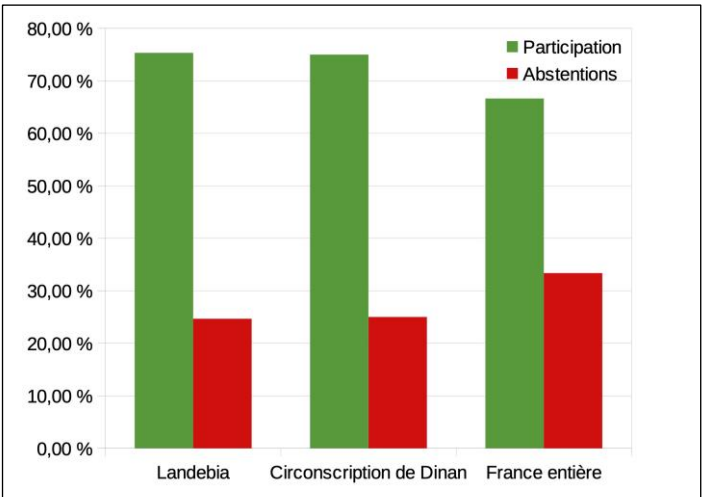
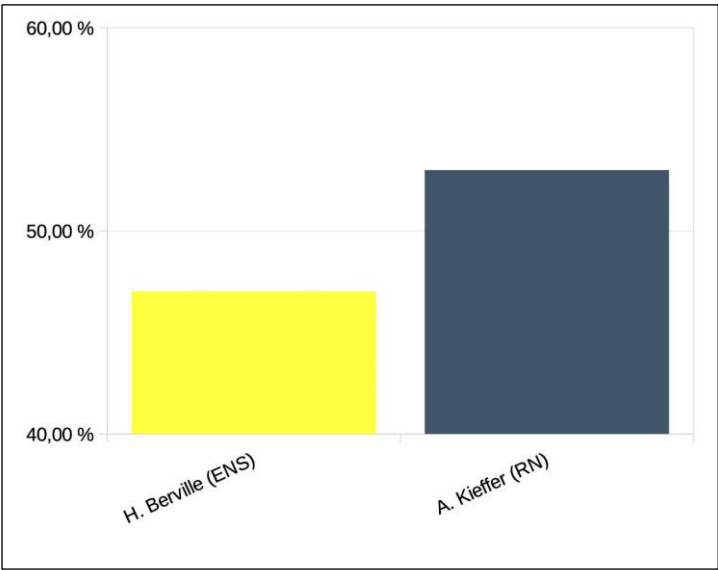
30 juin 2024



Les élections législatives

2nd tour

7 Juillet 2024





Travaux au bar- épicerie « Chez Sam »



Courant Mars, d'importants travaux ont été réalisés à l'épicerie-bar de Sam, financés à hauteur de 21 208€ par la commune.

Les portes d'entrée ont été changées, et une baie vitrée a été installée facilitant l'accès à la terrasse, pour le plus grand plaisir des clients et des Landébianais.



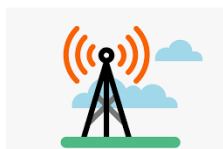
Des techniciens interviennent déjà sur la commune pour les travaux de la fibre. Soyez vigilants pour leur sécurité.

Comme indiqué lors des vœux du maire, pour les fêtes de fin d'année les travaux seront terminés. La commercialisation est prévue au 1er trimestre 2025.

La fibre :

Une bonne
avancée

Propriétaires, merci de bien veiller à ce que les arbres, haies ne viennent gêner pour le passage des câbles.



ANTENNE RELAIS INTERNET

Depuis mi- juin, Orange a activé la nouvelle antenne située à Saint Aydes à Pluduno ; l'ancienne antenne placée à côté du château d'eau étant démontée.

Avec cette nouvelle installation, il devrait avoir de nettes améliorations du réseau. Nous aimerions savoir si c'est bien le cas. **Si toutefois, cela ne fonctionnait pas mieux, merci de contacter la mairie afin de permettre de nouvelles démarches.**



Les achats groupés



Groupama et votre commune vous proposent une mutuelle communale.

Le principe : une complémentaire santé de qualité à des prix compétitifs réservée aux habitants de Landébia.

Vous avez le choix entre 3 formules qui vous permettent d'être remboursé de vos dépenses de santé selon vos besoins et votre budget⁽¹⁾ :

- Une formule « Éco » couvrant les besoins de base en matière de soins médicaux et d'hospitalisation,
- Une formule « Equilibre » répondant à des besoins de base en matière de soins médicaux et d'hospitalisation et permettant des remboursements en dentaire et optique,
- Une formule « Confort » qui répond à des besoins importants en matière de soins médicaux, dentaire/optique, hospitalisation.

Vous pouvez bénéficier de nombreux avantages communs aux deux formules : aucune limite d'âge, aucun questionnaire médical et une couverture immédiate à vie ; prise en charge intégrale de vos verres progressifs, sélectionnés par les opticiens du réseau de partenaires santé Sévéane (hors traitements) ; jusqu'à 30 heures par an d'aides ménagères et garde à domicile pour les hospitalisations de plus d'une journée...



POUR EN SAVOIR PLUS

Rendez-vous dans l'agence Groupama de PLANCOËT : 8 place de la gare - Tél. 02 96 84 35 35. **Vos contacts :**

Sonia BOURDE sbourde@groupama-loire-bretagne.fr

Marie SAMSON msamson@groupama-loire-bretagne.fr

⁽¹⁾ Les prestations et services de l'offre sont soumis à conditions. Pour connaître les conditions d'intervention, se renseigner auprès de l'agence Groupama de PLANCOËT.



Groupama
LOIRE BRETAGNE



Le recensement aura lieu du 16 janvier au 15 février 2025 dans notre commune. La municipalité recherche 2 personnes sérieuses, motivées, méthodiques et rigoureuses pour être agent recenseur ; acceptant de travailler le samedi et en début de soirée, moments de la journée où les gens sont présents chez eux. Permis B et portable obligatoires ainsi que la connaissance de l'outil informatique. Les qualités requises sont la courtoisie, la discrétion, la confidentialité et la neutralité.

Les personnes retenues auront 2 demi-journées de formation à faire en amont. Il leur faudra également faire leur tournée de reconnaissance (c'est à dire noter toutes les habitations de la commune en faisant un circuit sur le terrain) dans la semaine précédant le début du recensement.

Il faut donc qu'elles se prévoient du temps si elles ont une activité professionnelle.

Si vous êtes intéressés, merci de contacter la mairie au
02.96.84.48.31

À QUOI SERT LE RECENSEMENT ?



C'EST GRÂCE AUX DONNÉES COLLECTÉES QUE L'ON PEUT CONCEVOIR ET RÉALISER LES PETITS ET LES GRANDS PROJETS QUI VOUS CONCERNENT

→ POUR L'ÉTAT



→ Définir les politiques publiques nationales

→ POUR LES COMMUNES



→ Établir la contribution de l'État au budget des communes

→ Décider des services, des équipements collectifs et des programmes de rénovation

→ Définir le nombre d'élus au conseil municipal

→ POUR LES ENTREPRISES ET LES ASSOCIATIONS



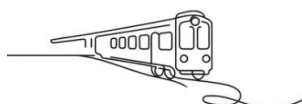
→ Ouvrir de nouveaux commerces
→ Construire des nouveaux logements



Pour l'ensemble de la population



Une bonne nouvelle !



Les usagers pourront de nouveau prendre le train à Landébia à partir du 5 juillet 2024.

Les travaux de rénovation de la voie sont aujourd'hui terminés. Un nouveau quai, une rénovation et un grand nettoyage des structures, un point achat Korriggo pour les billets... tout est fait pour accueillir au mieux les usagers, comme vous pouvez le constater.

Le 1er train pour essai est passé aujourd'hui à 12h, pour vérifier le bon fonctionnement du passage à niveau. D'autres suivront dans les jours suivants. On appelle d'ailleurs à la vigilance avec la remise en route des barrières du passage à niveaux, étant mises à l'arrêt depuis plusieurs mois. Le trafic voyageurs reprendra à partir du 5 juillet, avec mise en vente des billets dès le 4 juillet.

N'hésitez pas à utiliser le train, un moyen de transport de proximité, pratique, reposant et à notre porte.

À PARTIR DU 28 JUIN 2024

DES TRAINS CIRCULENT
ENTRE DINAN ET LAMBALLE

**FACE AU TRAIN,
MÊME LUI NE PEUT
PAS RÉSISTER.
OUVREZ L'ŒIL !**



Rendez-vous sur prevention-ferroviaire.fr





Le tri des emballages et papiers devient encore plus simple !

A compter d'octobre 2024, le tri devient encore plus facile ! Tous vos emballages et vos papiers se trient dorénavant au même endroit : plus qu'une seule colonne jaune pour les emballages recyclables et les papiers. Il vous suffit de les déposer un à un en vrac dans les colonnes. La collecte du verre reste, quant à elle, inchangée.

Ce passage au tri dit « multi matériaux » va permettre d'optimiser la collecte des déchets et d'émettre moins de CO2, en répondant au passage à la baisse des tonnages de papiers journaux et magazines qui ne nécessitent plus de contenant spécifique. Et aussi de simplifier le geste de tri pour recycler plus !

Le service déchets se tient à votre écoute pour répondre à vos questions :

02 96 87 72 72 ou par mail : dechets@dinan-agglomeration.fr

Si vous avez un doute sur les consignes de tri, rendez-vous sur :

www.triercestdonner.fr/guide-du-tri



MARS : le mois des pièces de théâtre à Landébia



Théâtre du Club de l'Espérance :

La troupe La Nicolai de Plumaugat pour sa 16^{ème} année à Landébia

« Dimanche 24 Mars, une nouvelle fois le public a pu encourager la troupe La Nicolai de Plumaugat. Une troupe qui connaît bien la commune et notre salle puisque cela faisait leur 16^{ème} année qu'ils jouaient chez nous.

Cette année, les spectateurs ont pu découvrir une nouvelle pièce intitulée « Vous avez de la Chance » ; une comédie en 2 actes écrite par Patricia Haubé. Et, comme à chacune de leur venue, la salle était pleine et tout le monde a passé un bel après-midi de théâtre.

Le club de l'Espérance les félicite pour leurs talents d'acteur et remercie toutes les personnes présentes.

Rdv l'an prochain pour la 17^{ème} année. » André



Théâtre avec Les Fous à Lié organisé par l'APE

Samedi 30 et dimanche 31 Mars, une autre troupe sur les planches de Landébia.

C'est une troupe également habituée à jouer chez nous, Les Fous à Lié qui ont fait 2 représentations.

Salle pleine pour la représentation d'hier soir avec la troupe Les Fous à Lié.

Comme chaque année, de grands moments de rire. Une pièce dynamique, nature et détente.





Les fléchettes avec Les Taverniers

Samedi 9 et dimanche 10 mars, LandebiaDarts a organisé son 2 -ème tournoi de fléchettes.

Beaucoup de participants et un bilan positif pour ce week-end.

David Létrillard : « Premier open que j'organise en tant que président des TAVERNIERS, merci aux bénévoles et tous les participants... »



Championnat de France à SAUMUR du 27 mai au 1^{er} juin.

Les 2 équipes des Taverniers y ont participé cette année encore.

Bravo à Sébastien et Jean-Michel pour leurs demi-finales individuelles.





Week-end des 6 et 7 avril :

Journées Européennes des Métiers d'Art



L'atelier "Les Toiles Filantes" «a ouvert ses portes au 1 Place St Eloi, à Landébia dans le cadre des Journées Européennes des Métiers d'Art, les samedi 06 et dimanche 07 avril 2024.

Démonstrations de filage, de tissage sur métier à tisser basse-lice et de tissage sur métier "néolithique". Exposition des œuvres tissées par des stagiaires devenues tisserandes et "les écharpes"... Il était aussi possible aux adultes de tisser sur un métier de table, aux plaquettes (galons).

Les enfants pouvaient également s'initier à travers un atelier de tissage.

<https://atelierlestoilesfilantes.com/>



*Marie-Pierre Puybaret
Tisserande-formatrice et archéologie du tissu*



SAMEDI 27 AVRIL : Repas à emporter par l'Amicale des Chasseurs



160 parts préparées



1^{er} Mai : Passage du Tour de Bretagne



Merci à nos bénévoles



7^{ème} étape : Le Hinglé- Dinan

Ce 1^{er} mai, la 57^{ème} édition du Tour de Bretagne nous a fait l'honneur de traverser encore cette année notre commune.

Afin d'accueillir tous ces sportifs comme il se doit, des bénévoles de la commune avaient œuvré afin d'embellir les rues pour leur souhaiter la bienvenue.

Vers 13h30, après le passage du peloton, Les Taverniers nous régalaient avec leurs galettes-saucisse et frites. D'ailleurs, un camion de la course s'est arrêté et nous a dit que Landébia était un des villages qui avait le plus d'ambiance.

Mr Le Maire a pu suivre la course de l'intérieur, ayant été invité par Christophe Fossani, président du Tour de Bretagne et conduit par Jean- Noël Noret tout au long de la course.

« Une très belle journée enrichie de rencontres, de bons moments, un beau moment de sport. Merci pour toute cette organisation au top, ce beau spectacle et pour cette invitation. Une journée inoubliable » .

Le Tour de Bretagne 2024, c'est 25 équipes, 150 cyclistes, 7 jours de courses, 1260 kms sur les 5 départements bretons.

La plupart des coureurs présents, étrangers et bretons, sont les coureurs que l'on verra sur le Tour de France dans 2 ou 3 ans.



Rdv l'année prochaine pour la 58 -ème édition avec peut-être une bonne nouvelle sportive pour notre commune.

~~~~~



## Dimanche 5 mai : 2<sup>ème</sup> tournoi d'échecs à Landébia

« De 13 heures à 19 heures à la salle des fêtes de Landébia a eu lieu le deuxième tournoi d'échecs Open organisé par notre club référent «Emeraude Echecs» de Plancoët-Dinan. Ce tournoi **gratuit** était ouvert à tous, licencié ou non, féminines, jeunes, vétérans et de ce fait cela a été une très belle réussite, nous étions 69 participants.(l'an dernier pour la première édition nous étions 49) on s'aperçoit qu'il y a un réel engouement.

11 clubs d'échecs étaient représentés ainsi qu'une vingtaine de non licenciés et surtout beaucoup de jeunes issus de clubs ou de « Class échecs » de la région. Cette année 4 joueurs de Landébia ont participé à ce tournoi : Swanne Saulnier, Maïeul Durand, Louka Langlais et moi-même.

Le tournoi s'est déroulé dans une ambiance chaleureuse, studieuse et concentré. Le niveau de cette année était très relevé : un joueur classé 2130 Elo. Et 4 joueurs autour de 1900 Elo. Le tournoi s'est déroulé en 5 rondes de 15 minutes par joueur avec une pause de 30 minutes après la 3<sup>o</sup> ronde ce qui a permis à toute l'assemblée de pouvoir se poser, se rafraichir et déguster des gâteaux fait et servis par de nombreux bénévoles de notre commune et du club de Lamballe. Je les remercie tous aussi très chaleureusement pour leurs dévouements et leur aide. Les deux dernières manches étaient très tendues si bien que les deux premiers finissent avec 5 points (sans aucune défaite) de ce fait, on a eu besoin d'un blitz (2 fois 5 minutes) pour les départager.

Des applaudissements fournis pour 2 jeunes de notre commune et élèves de Class échecs de Landébia en CP, **Swanne Saulnier**, 7 ans et son 1er tournoi :66°/69 a reçu la coupe du plus jeune joueur du tournoi. Et **Maïeul Durand** , 11 ans, élève de Class échecs à Pleven a fini 56°/69 ce qui est un bel exploit.



Tous les participants ont reçu chacun un lot.

Cette journée s'est achevée après la remise des prix par Monsieur Le Maire et le rangement de la salle des fêtes s'est clôturée par un pot de l'amitié offert par Emeraude Echecs. » Christian Lagrené



## Jeudi 9 mai : Challenge municipal des boulistes

« L'Amicale bouliste organisait le jeudi 9 mai 2024 (Ascension) le concours de boules bretonnes. Le challenge municipal a été remporté en triplette par l'équipe de Stéphane DELAMARRE, Stéphane REPESE et Michel GOURET, face à l'équipe de Charles LORIN, Alain OLIVIER, et Roger LE CORNEC, qui n'ont pas démerité ayant perdu la finale 10 à 9.

Le beau temps a permis de connaître un grand succès à La buvette-Restaurant. La compétitivité n'altère pas à l'ambiance qui demeure conviviale toute la journée. Nous vous donnons donc rendez-vous l'année prochaine avec davantage de Landébianaises et Landébianais.

En présence du président de l'amicale bouliste José DA COSTA, le trophée a été remis aux vainqueurs par Patrick DURAND, Maire de LANDEBIA.

Merci à tous ceux qui nous ont offert les succulentes pâtisseries, un grand merci à tous les bénévoles qui se sont investis afin que la journée soit amicale et chaleureuse. Également merci à la municipalité pour son aide (tables, chaises, barnums).

Le boulodrome est ouvert tous les jeudis de 14 à 18 heures. Il y a désormais 28 adhérents dont une douzaine de pratiquants assidus. »

René Cuadrado





# Joyeux anniversaire RAYMOND



*Samedi 20 avril,  
Raymond Denis, doyen de Landébia a fêté ses 103 ans  
entouré de sa famille, ses amis et Mr Le Maire,  
également invité comme chaque année à l'EMPA  
Giblain de Créhen.  
Après avoir soufflé ses bougies et pour le bonheur de  
tous, Raymond a repris son accordéon pour jouer l'air  
de la Java Bleue. Toujours aussi vif d'esprit, et un très  
beau moment d'échanges.*

## Nos écoles

L'association des Parents d'Élèves



Malgré quelques gouttelettes tombées, la bonne humeur était bien au rdv avec les rayons de soleil venus réchauffés les quelques 200 randonneurs aux papilles développées.

Après l'effort, le réconfort tant pour les enfants que pour les adultes avec l'accueil des exposants du marché et la venue des ânes.



## Classe de neige des CM : du 25 Mars au 30 Mars



Les élèves de CM sont partis du 25 au 30 mars en classe de neige à Saint Jean d'Aulp, station de ski de Haute Savoie.

Tous les 2 ans, les enfants attendent ce séjour avec impatience.

Une première pour beaucoup d'eux de pouvoir découvrir le plaisir de la glisse.

Pendant cette semaine, ils ont fait de la raquette, construit un igloo( si, si), vu un match de hockey sur glace et bien sûr, tous les jours, ils se sont initiés au ski alpin, obtenant ainsi en fin de séjour leur ourson.

Un séjour et des expériences qui resteront à jamais graver dans leur mémoire.

Pour rappel, ce voyage est rendu possible grâce au financement des communes (1/3), à la participation de l'APE pour 1/3 également, le dernier tiers étant à la charge des parents.

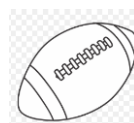
C'est pourquoi, il est nécessaire de soutenir et d'aider l'Association des Parents d'Élèves en participant aux différentes manifestations pendant l'année scolaire.



### La voile à St Jacut

En mai, 3 jours d'initiation à la voile à St Jacut de la Mer pour les élèves de CM.

Un grand bol d'air frais pour tout le monde.



### La Balle Ovale

Rencontre de balle ovale à Dinan, sur le terrain de rugby pour les classes de CE et CM.

Une rencontre entre 8 écoles du canton.

Notre école y était bien représentée puisque 6 équipes y participaient.

Bravo à eux qui se sont bien donnés à fond malgré la pluie.



*Nous remercions tous nos enseignants qui permettent à nos enfants de faire tant de choses et tant de belles découvertes!*



Rando Tournemine

Avec les 2 écoles

Sortie vélo et course  
d'orientation

Forêt de la Hunaudaye

7 juin : Spectacle des élèves de TPS au CP à Landébia

« Ce spectacle est l'aboutissement des 12 séances de musique avec une intervenante du kiosque de Dinan. On a fait un spectacle à la salle des fêtes devant les parents où l'on a mis en scène (chants, percussions, danses, instruments...) le livre "Le loup qui découvrait le pays des contes", en lien avec notre projet annuel sur les contes traditionnels ». Stéphanie



# La Kermesse

Et pour finir l'année scolaire ...





La kermesse vient clore une année scolaire bien remplie et dynamique encore une fois. Le matin, les élèves des 2 écoles ont présenté leur spectacle de fin d'année à travers chants, danses et pièces de théâtre. Une prouesse très applaudie par les parents et familles.

Après les galettes-saucisse-frites et crêpes, la kermesse était lancée avec l'ouverture des stands.

Cette journée s'est clôturée par le tirage de la tombola et de ses nombreux lots.



\*\*\*\*\*



Dimanche 12 mai, malgré un vide-greniers annulé, le vide-maisons a pu avoir lieu et ce n'est pas moins d'une quinzaine de maisons qui ont ouvert leur porte aux chineurs et visiteurs venus nombreux.



*Prochain vide-maisons collectif et vide-greniers organisé par le CAL.*

*Dimanche 8 septembre*



## Le Comité d'Animation de Landébia :

### Un nouveau bureau



De gauche à droite :  
Victor-Hugo de La Cueva, Trésorier Adjoint ;  
Guénaëlle Retourné, Secrétaire ;  
Karine Allain, Trésorière ; Valérie Benoit, Présidente ;  
Aline Lemoine, Secrétaire Adjointe  
Émilie Pantofel, Vice-Présidente.

Le Vendredi 14 juin, le nouveau bureau a organisé une réunion pour présenter aux habitants de Landébia les animations prévues cette année afin d'animer notre commune.

Dimanche 8 septembre : 2<sup>ème</sup> vide-maison collectif et vide-grenier.

Samedi 19 octobre : Soirée dansante avec repas : vu le succès de la soirée Années 80 de l'année dernière, pensez à réserver rapidement car le nombre de places sera limité.

En Décembre, passage du Père-Noël et élection de la plus belle maison illuminée.

Jeudi 1er Mai : Dernière étape du Tour de Bretagne.

1 mercredi sur deux, reprise des après-midis récréatifs autour de jeux, de créations de décorations de Noël, de discussions, de balades... le tout dans un moment de partage et de convivialité.



Comité d'Animation de  
Landébia

[animationdelandebia@gmail.com](mailto:animationdelandebia@gmail.com)

07.45.22.94.12

Pour toutes ces animations,  
nous aurons besoin d'aide et  
de bénévoles pour une belle  
organisation.

## Animons notre commune !

Activités le mercredi après-midi, soirées dansantes, vide-greniers et vide-maisons collectifs et plein d'autres animations !

Vous avez des envies ? Vous souhaitez partager vos idées ?

Vous souhaitez vous tenir informer des prochains événements ou vous voulez tout simplement passer un moment agréable ?

Vous souhaitez **devenir adhérent** et profiter de nos animations à prix réduit ?

L'adhésion à notre association (bénévole ou adhérent) est fixée à 10 € par an pour les adultes et seulement 1 € par an pour les enfants de moins de 16 ans.

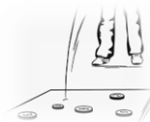
Qu'importe votre âge, vous êtes les bienvenus ! Le Comité d'Animation de Landébia souhaite créer un espace d'échanges et de partage intergénérationnel.



# A votre agenda ...



- Jeudi 18 juillet : Loto à Plédéliac organisé par le Club Informatique  
Nombreux lots : un bon d'achat de 400€, 2 ordinateurs, 2 imprimantes, 1 tablette numérique, et autres lots et bons d'achat



- Samedi 20 juillet : Concours de palets Chez Sam



- Dimanche 8 septembre : Vide-maison collectif et vide-grenier  
organisés par le CAL



- Samedi 19 octobre : Soirée repas dansant organisée par le CAL

**Inscription: 10€ la doublette**

**4e édition**  
**Concours de palets**

**12h00**

**SAMEDI 20 JUILLET**

**BAR CHEZ SAM**  
PLACE DE L'EGLISE  
LANDEBIA 22130

**Jeux**  
Château gonflable  
Pour les enfants

**Récompenses:**  
Récompenses avec  
répartition de la ligue de  
palets

**Apporter vos jeux  
de palets**

**Organisé par Bar Chez Sam**

**Inscription:**  
-Au bar  
-Message facebook / instagram  
-Tel 02.96.84.49.53

**Restaurationsur place**  
Galettes Savicisses  
Crêpes  
Buvette

**Vide Grenier**  
**Vide Maison collectif**  
**à LANDEBIA**

Organisé par le Comité d'Animation de Landébia

**Dimanche**  
**8 Septembre 2024**

*Ouverture exposants 6h30*

**De 8h00 à 18h00**

Extérieur 3€ le mètre  
Intérieur 6€ la table (1,60m)

**Salle des fêtes de Landébia**  
Restauration - Buvette - Parking

*Renseignements et réservations au 07.45.22.94.12*



Nous vous souhaitons à toutes et à tous de belles vacances. Qu'elles soient profitables et ensoleillées entourées de vos proches et amis. Profitez de cette belle période pour vous détendre et vous ressourcer.

On se retrouve à la rentrée. Mais le compte Facebook de la commune sera toujours actif pour vous donner des nouvelles Landébianaises !

